



APPÂT ANTI-LIMACES **COLZACTIF®**



Attractivité
maximale

Découverte facilitée du granulé



Appétence
accrue

Ingestion de la dose létale



Rapidité d'action
inégalée

Culture protégée dès l'application



Protection
longue durée

Résistance au délitement



Epandage
maîtrisé

Epandage en grande largeur



Efficacité Prouvée





www.ciblage-anti-limaces.fr



HELIMAXPRO®

Cultures de plein champ

Cultures	Stades des cultures
Cultures oléagineuses (lin, pavot, sésame, tournesol, colza, soja, moutarde, coton, citrouille, carthame, bourrache, lin bâlard, chanvre, ricin) autres oléagineux à l'exception des cacahuètes	Du semis jusqu'à 7 feuilles développées ⁽¹⁾
Céréales à paille (blé, orge, avoine, seigle, triticale)	Du semis jusqu'à début montaison ⁽¹⁾
Pomme de terre	De la plantation jusqu'à fin sénescence ^{(1) (2)}
Betterave (sucrière, fourragère, potagère), navet et rutabaga, Légumineuses potagères fraîches (haricot vert, haricot frais écosé, pois non écosé, petit pois écosé, lentille fraîche), Légumineuses séchées (pois, haricots, lentilles, lupin, fève), (Maïs, maïs doux, sorgho, millet, moha, miscanthus)	Du semis jusqu'à 5 feuilles développées ⁽¹⁾
Brassicacées (chou-fleur, brocoli, chou pommé, chou de Bruxelles)	Du semis jusqu'au début de la formation des têtes ⁽¹⁾
Laitue et autres salades similaires (laitue, scarole, mâche, etc., y compris les brassicacées), épinard et similaires (pourpier, feuille de bête, etc), et fines herbes (ciboulette, persil, et autres fines herbes consommées fraîches)	Du semis jusqu'à la fin du stade rosette ou d'élongation de la tige principale ⁽¹⁾
Artichaut	De la plantation jusqu'à l'apparition des capitules ⁽¹⁾
Prairies	Du semis jusqu'à 5 feuilles développées ^{(1) (3)}
Gazon de graminée	Tous stades
Arbres fruitiers (agrumes, fruits à pépin, fruits à noyau, fruits à coque), Vignes pour raisins de table ou de cuve, Fraises, baies et petits fruits (mûres, framboises, myrtilles, groseilles, cassis, etc)	De la plantation jusqu'à fin floraison ⁽¹⁾
Cultures florales et ornementales	Tous stades

Cultures sous serres

Cultures	Stades des cultures
Fraises	De la plantation jusqu'à fin floraison ⁽¹⁾
Laitue et autres salades similaires (laitue, scarole, mâche, etc., y compris les brassicacées), épinard et similaires (pourpier, feuille de bête, etc), et fines herbes (ciboulette, persil, et autres fines herbes consommées fraîches)	Du semis jusqu'à la fin du stade rosette ou d'élongation de la tige principale ⁽¹⁾
Cultures florales et ornementales	Tous stades

(1) Intervention possible jusqu'à 7 jours avant le semis ou la plantation.

(2) Délai avant récolte : 7 jours.

(3) Prairie: dernière application au plus tard 49 jours avant mise en pâture.

Matière active..... Métaldéhyde 40g/kg
Granulométrie..... 60 000 granulés/kg
Usages homologués..... Traitements généraux, traitements du sol limaces et escargots
Doses homologuées..... 5 kg/ha
Dose totale autorisée..... 17.5 kg maximum par hectare et par an
Nombre d'applications..... 4 maximum



- Porter des gants pendant le chargement et l'application
- Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu
- Ne pas stocker à plus de 35°C
- Respecter une dose maximale de 700 g de matière active/cycle cultural et par hectare toutes spécialités confondues formulées à base de métaldéhyde.

HELIMAX PRO® - AMM n° 2130075 - Métaldéhyde à 40g/kg - Marques déposées, autorisation de mise sur le marché et fabrication : DE SANGOSSE. P102 Tenir hors de portée des enfants. P262 Éviter tout contact avec la peau. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection. P391 Recueillir le produit répandu. P301+P310 En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre anti poison ou un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/nationale. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SP6 Pour protéger les oiseaux/les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 828 225 Euros. 300 163 896 RCS Agen. N° TVA intracommunautaire FR 57300163896. Bonnel - CS 10005 - 47480 Pont-du-Casse (France) - Tél. 05 53 69 36 30 - Fax 05 53 66 30 65 - www.desangosse.fr - Agrément n°AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. Edition NOVEMBRE 2019. Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr - Version actualisée des fiches produits disponible sur www.ciblage-anti-limaces.fr - Crédit photos DE SANGOSSE/Shutterstock.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.